



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/Amiante-La-position-de-la-CSN-est-murement-reflechie>

# Amiante - La position de la CSN est mûrement réfléchi

- Politique québécoise - Environnement -



Date de mise en ligne : mardi 29 mars 2011

# CSN

---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

**Profitant de l'assemblée générale du Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie (CCSNE) vendredi dernier, plusieurs représentants du mouvement syndical ont tenu à s'adresser à la population pour expliquer le changement de position de la centrale concernant l'amiante chrysotile.**

Le dernier conseil confédéral de la CSN a entériné, dans une forte proportion, la recommandation du comité confédéral de la santé et de la sécurité au travail à l'effet de ne pas appuyer de nouveaux projets d'expansion des mines d'amiante québécoises. Les délégué-es ont également décidé d'engager des discussions afin de proposer un calendrier et un programme de reconversion pour les travailleuses et les travailleurs de l'industrie, dans l'optique d'enclencher les débats qui s'imposent avec les gouvernements fédéral et provincial concernant le bannissement de l'amiante.

### **Les temps ont changé**

La CSN révisé de ce fait sa position datant de 1997 sur l'utilisation sécuritaire de l'amiante chrysotile. Ce revirement de situation ne s'est toutefois pas effectué du jour au lendemain. « Nous nous sommes basés sur plusieurs recherches d'organisation de la santé et du travail réalisées dans les 14 dernières années, explique Roger Valois, vice-président de la CSN. Les recherches sur l'amiante ont beaucoup progressé et démontrent qu'il n'y a pas de seuil sécuritaire en deçà duquel l'amiante est sans danger », poursuit-il.

En effet, l'Organisation mondiale de la santé a statué en ce sens, dans une étude publiée en septembre 2006, et a estimé qu'au moins 90 000 personnes dans le monde mourraient chaque année d'une maladie professionnelle causée par une exposition à l'amiante. Plusieurs autres organisations dont l'Institut national de santé publique du Québec et l'Association internationale de sécurité sociale ont publié des rapports en ce sens.

« L'industrie de l'amiante au Québec n'est plus ce qu'elle était non plus. On ne l'utilise, pour ainsi dire, pratiquement plus, tient à souligner Roger Valois. En 2009, on n'en extrayait plus que 154 000 tonnes, soit la moitié de la production de 2000. La presque totalité de l'amiante est exportée vers des pays d'Asie comme l'Inde ou le Pakistan, l'industrie au Québec est en déclin. Les travailleurs québécois méritent que leur gouvernement investisse dans des emplois sécuritaires, ils méritent mieux qu'un cadeau empoisonné » conclut-il.

### **Au-delà des mines**

« Quand on s'attarde aux chiffres fournis par la CSST, on se rend compte que le problème de l'amiante a délaissé les mines, explique Aldo Miguel Paolinelli, président de la CSN-Construction. C'est 86 % des décès liés à l'amiante reconnus et indemnisés par la CSST entre 2006 et 2009 qui touchent d'autres secteurs que celui des mines. Parmi eux, 39,8 % sont des travailleurs de la construction, poursuit-il ».

Le président de la CSN-Construction tient à rappeler que le problème de l'amiante est un problème complexe. Un rapport de la CSST montre en effet que, en plus des 145 travailleurs de la construction morts des suites de maladies liées à l'amiante, ce sont des travailleurs d'usine, des travailleurs du transport, de la rénovation, de la démolition, de l'industrie manufacturière, etc. qui sont victimes de l'amiante chaque année.

Les inspecteurs de la CSST ont en outre fait 318 constats de dérogation par rapport à l'amiante sur les chantiers de

construction du Québec en 2010. Ces constats ont entraîné 134 décisions d'arrêt de travail (fermeture de chantier, arrêt des travaux, scellés). « Et on ne parle ici que des chantiers où les inspecteurs de la CSST se sont présentés, ils ne peuvent pas être partout ! », rappelle M. Paolinelli.

### Loin d'être seuls au combat

« La CSN n'est pas seule dans ce combat là, s'exclame Claudette Carbonneau, présidente de la centrale syndicale. Tant la Confédération syndicale internationale (dont sont membres les grandes centrales québécoises) que l'Organisation internationale du travail, que la Fédération des travailleurs internationaux de la métallurgie, que le Congrès du travail du Canada, et la plupart des grandes associations syndicales canadiennes ont adopté une position semblable en faveur du bannissement de l'amiante » relève-t-elle.

De plus, les directeurs de la santé publique de toutes les régions du Québec ont écrit au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le 18 janvier 2011, afin de lui faire part des dangers de l'amiante chrysotile et d'exiger qu'il en bannisse l'exploitation.

« La CSN a reçu une lettre d'appui de plusieurs médecins spécialistes de la question ainsi que de chercheurs émérites qui ont tenu à souligner notre courage dans ce dossier, révèle la présidente de la CSN. Du courage, il en fallut à nos délégués pour débattre de cette épineuse question et prendre la décision qui s'imposait », tient à rappeler Claudette Carbonneau.

### Dans la région

La CSN a été durement critiquée ces derniers jours à la suite de l'adoption de cette position en conseil confédéral et le président du Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie a été longuement interrogé sur la question.

« À la lumière de toutes ces études, il fallait qu'on fasse un examen de conscience, souligne Jean Lacharité, son président. On n'est plus devant la même situation qu'en 1997, l'amiante chrysotile pose un véritable danger pour la santé des travailleurs et la façon la plus sûre de diminuer le risque est de l'éliminer à la source. Comme mouvement syndical, on se doit de se porter à la défense des travailleurs et des travailleuses de tous les secteurs », conclut le leader syndical.